

## ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance ordinaire du 8 avril 2014 les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-030**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Foire rue Beaubien* » qui aura lieu la rue Beaubien Est, entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue De Gaspé le 4 mai 2014, entre 11 h et 18 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-031**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « *Foire rue Beaubien* », qui aura lieu sur la rue Beaubien Est, entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue De Gaspé le 4 mai 2014, entre 11 h et 18 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-032**, permettant le ralentissement temporaire de la circulation sur la rue Beaubien Est, entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue De Gaspé, selon le parcours approuvé, dans le cadre de l'événement « *Foire rue Beaubien* », qui aura lieu le 4 mai 2014, de 7 h à 20 h, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-080**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Ouverture du 41<sup>e</sup> Festival des Films de Concordia* » qui aura lieu au parc de la Petite-Italie le 8 mai 2014, entre 13 h 30 et 16 h 30, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-082**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Course de la Fondation du collège Jean-Eudes* » qui aura lieu au parc Étienne-Desmarteau le 9 mai 2014, de 13 h à 17 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-083**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Marche Oxfam* », qui aura lieu au parc Lafond le 9 mai 2014, sur les rues suivantes : la rue Rachel Est; la rue Molson Nord et le boulevard Saint-Joseph Est, le 9 mai 2014, entre 9 h 30 et 14 h 30, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-084**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Course nocturne de Montréal* » qui aura lieu au parc Maisonneuve le 16 mai 2014, de 18 h 30 à 23 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-085**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *L'autre marché Angus* » qui aura lieu au parc Jean-Duceppe tous les vendredis, du 13 juin au 17 octobre 2014, entre 9 h et 18 h 30, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-086**, permettant la vente de nourriture, de boissons non alcooliques et d'articles promotionnels dans le cadre de l'événement « *L'autre marché Angus* », qui aura lieu au parc Jean-Duceppe tous les vendredis du 13 juin 2014 au 17 octobre 2014 entre 9 h et 18 h 30, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-088**, permettant le ralentissement temporaire de la circulation sur les rues suivantes : la rue Jean-Talon Est (église Notre-Dame-de-la-Consolata), la rue Marquette, la rue Bélanger et la rue Chambord, selon le parcours approuvé, dans le cadre de l'événement « *Procession religieuse de la paroisse Notre-Dame-de-la-Consolata* », qui aura lieu le 21 juin 2014, entre 20 h et 21 h 30, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-089**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Festival pour l'amour des enfants* » qui aura lieu au parc de la Petite-Italie le 23 août 2014, entre 9 h et 17 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-090**, permettant l'installation et le maintien d'une bannière portant le nom de l'événement « *Festival pour l'amour des enfants* » et des partenaires, qui aura lieu au-dessus du boulevard Saint-Laurent en face du 6597, du 15 au 26 août 2014, et ce, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (01-279, article 521).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-091**, permettant la vente de nourriture, de boissons non alcooliques et d'articles promotionnels dans le cadre de l'événement « *Petits pas grand pas* », qui aura lieu au parc Maisonneuve le 7 septembre 2014, entre 8 h 30 et 14 h, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8).

Donné à Montréal, ce 29 avril 2014

Me Karl Sacha Langlois, L.L., B.A.A., O.M.A.  
Secrétaire d'arrondissement